COMPOST
À L'ANGLAIS

ASSOCIATION DU PORT À L'ANGLAIS

Pratique, écologique, économique : pourquoi faut-il composter ?

- → Pour réduire le poids de vos poubelles ménagères
- → ... et donc le coût du traitement des déchets
- → Pour recycler les déchets organiques et limiter la pollution
- → Pour obtenir du terreau pour vos pots de fleurs
- → Pour participer collectivement à un projet d'intérêt général

53 rue Waldeck Rousseau à Vitry-sur-Seine

INFOS : www.portalanglais.com

Association de quartier du PORT-À-L'ANGLAIS

graphisme : Aude d'Ortho – NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

COMPOSTER, c'est revaloriser les déchets verts dits "organiques" de la maison et du jardin en les amassant afin qu'ils se décomposent et produisent un engrais 100 % naturel appelé "compost".

Ça se composte : les épluchures de fruits et légumes, le marc de café, les fleurs fanées et déchets de jardinage, le carton non blanchi...

Faites un geste pour la planète : **apportez vos déchets verts au site de compostage de quartier !**

- → **Face** au 53 rue Waldeck Rousseau à Vitry-sur-Seine
- → **Ouverture*** les mercredis 18h30-19h30 + les samedis et dimanches 11h30-12h30
  *Horaires soumis à des changements occasionnels en fonction des saisons et certaines périodes
- → **Pour participer,** il suffit d'adhérer à l'association de quartier (cotisation 5 € / an / foyer)
- → Nous fournissons un **bio-seau** si nécessaire

Envie de nous aider en donnant un peu de temps ? Dites-le nous...

INFOS : www.portalanglais.com
VitryPortalanglais – Composteur de quartier
CONTACT : assocquartierportalanglais@gmail.com

Composteur de quartier
Groupe WhatsApp

LE SAVIEZ-VOUS

Les matières organiques (épluchures, restes alimentaires, fleurs fanées...) représentent 1/3 de nos poubelles, soit environ 120 kg/an/hab.

Elles peuvent être valorisées pour un retour au sol en combinant compostage de proximité et collecte séparative.

En compostant vos déchets organiques végétaux, vous contribuez donc à réduire le poids de vos poubelles ménagères (et aussi leurs odeurs) !

Après quelques mois, on obtient du terreau que vous pouvez collecter pour vos propres plantations.

Dès 2024 nous n'avons plus le choix : la réglementation européenne a rendu obligatoire la gestion séparée des biodéchets.